

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-3

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2019-3

Contrat de plan Etat-Région (CPER) volet enseignement - Extension de l'Institut de maintenance aéronautique - Décision -Autorisation

Madame Dominique IRIART présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Depuis 2015, la Métropole a investi en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche plus de 30 M€ au titre de ses compétences d'aménageur et de soutien au développement économique, afin d'améliorer l'attractivité du campus, au travers notamment d'un soutien à différents établissements. La Métropole s'est également engagée à soutenir depuis 2010, dans le cadre de l'opération campus et sa convention de site, l'aménagement des espaces publics du campus et la vie de campus pour un total de 54,6M€, dont les actions s'étaleront jusqu'en 2023.

Compétente en matière de « soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), Bordeaux Métropole a adopté en 2016 sa stratégie en matière d'Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI). Cette stratégie s'intègre dans la logique des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et pour la recherche et du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'ambition est de faire de la Métropole bordelaise une métropole européenne de la connaissance ouverte (sur la société, l'économie et le monde), proposant une haute qualité d'accueil et d'études pour les étudiants et en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes. L'action de la Métropole s'organise autour de trois axes prioritaires :

- Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, leviers de développement territorial ;
- Proposer un environnement de qualité, propice au développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- Favoriser la production et la diffusion des connaissances sur l'ensemble du territoire

La Métropole a pu s'appuyer sur le Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 pour se saisir pleinement de cette nouvelle compétence et mettre en œuvre sa stratégie. Dans ce cadre, ce sont 7,7 M€ qui seront investis entre 2015 et 2020 dans le domaine de l'enseignement supérieur (réhabilitation de l'IUT) et de la recherche (CENBG) et 2,3 M€ en faveur de la vie de campus.

Sur le volet « enseignement supérieur » du CPER 2015-2020, la Métropole a notamment décidé de participer aux côtés de la Région et des fonds européens (Feder) au financement d'une extension de l'Institut de maintenance aéronautique de Mérignac.

2. Présentation du projet

L'Institut de maintenance aéronautique (IMA)

Créé en octobre 1992 par l'Université Bordeaux 1 sous l'intitulé Institut de Maintenance aéronautique et financé par l'Etat, la Région Aquitaine, les collectivités territoriales, il est le résultat d'une collaboration réussie entre les entreprises aéronautiques régionales et nationales.

Situé en plein cœur de la zone aéroportuaire de Bordeaux Mérignac, il bénéficie d'un environnement privilégié lié à la proximité de nombreuses entreprises aéronautiques.

Actuellement, l'IMA propose des formations de niveau BAC+3 à BAC+5 en aéronautique et transports.

Depuis 26 ans, il accueille en moyenne 350 étudiants par an, dont une centaine sort avec un diplôme de Master et une quarantaine avec un diplôme de licence professionnelle.

Quelques chiffres :

- 350 étudiants
- 70 enseignants et enseignants chercheurs
- 35 intervenants industriels



Le besoin grandissant en formation, que ce soit initiale ou tout au long de la vie, autour de la maintenance aéronautique et en gestion du cycle de vie des aéronefs, pousse les équipes pédagogiques à revoir, adapter et développer leurs contenus de formation. Ainsi un nouveau double diplôme international a été mis en place avec l'université de Cincinnati (Etats-Unis d'Amérique) et des parcours en formation continue ont été développés avec l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC). Fort de ces premiers résultats et dans le respect de sa stratégie « U25 », l'Université de Bordeaux a conçu et met maintenant en place une offre de formation, recherche et innovation cohérente en réponse aux attentes de la filière aéronautique débouchant sur la création d'un nouvel institut aéronautique et spatial.

L'évolution de l'offre de formation supérieure qui en découle pourra se traduire à terme (horizon 2025) par :

- plus du doublement des effectifs sur le site de l'IMA (environ 900 apprenants au lieu de 350),
- une augmentation des « flux » de personnes, industriels, start-up, enseignants chercheurs et apprenants qui viendront travailler sur des projets communs autour de la maintenance du futur.

Afin de faire face à cette évolution importante du nombre de personnes et à l'augmentation de l'utilisation des locaux de façon mutualisée, l'Université de Bordeaux a conçu un projet d'infrastructure en 2 phases indépendantes mais néanmoins cohérentes.

C'est la phase 1 de ce projet qui est actuellement l'objet de cette délibération et va permettre d'accueillir 33 % d'effectifs supplémentaires à l'horizon 2021-2022.

La mise en œuvre du projet permettra d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux étudiants d'une part et d'apporter une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des étudiants et du personnel de l'IMA d'autre part.

Le projet d'extension de l'IMA

L'étude de programmation menée par l'Université de Bordeaux a permis d'aboutir au scénario cible consistant à créer une extension de 890 m² dans l'objectif :

- d'offrir des locaux de vie étudiante :
 - 1 espace pour l'association des étudiants,
 - 1 espace accueil des apprentis,
 - 1 espace activité physique, sportive et de détente.
- d'offrir des locaux (vestiaires) pour le personnel administratif et technique
- d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.
- de disposer de locaux d'enseignement banalisés supplémentaires pour accueillir les nouveaux flux étudiants dus aux nouvelles formations permettant :
 - d'accroître la capacité du grand amphithéâtre actuel (d'environ 15 places),
 - de disposer de nouvelles salles de cours et travaux dirigés (TD).
- de déplacer la partie chaudronnerie du hangar avion (surface de 180 m²) dans un nouveau local isolé pour réduire les nuisances sonores.
- de disposer d'un espace extérieur sécurisé pour l'évolution de drones.

La mise en œuvre du projet se traduira concrètement par la création d'une surface supplémentaire de 890 m² :

Locaux d'enseignements banalisés :		
	Création de 3 nouvelles salles de formation	410 m ²
	Agrandissement de l'amphithéâtre existant (+ 15 places)	
Locaux d'enseignements spécifiques		
	Espace drone <i>outdoor</i>	100 m ²
	Chaudronnerie	130 m ²
Vie étudiante		
	Bureau des associations	30 m ²
	Salle accueil des apprentis	30 m ²
	Vestiaires / douches	40 m ²
	Salle d'activités	110 m ²
	Dépôt de matériel	15 m ²
Services généraux		
	Vestiaires / douches du personnel	15 m ²
	Local entretien des locaux	10 m ²

Les nouvelles salles créées permettront d'assurer la réalisation des nouveaux cursus de formation.

3. Mise en œuvre de l'opération

Budget

Ce projet, prioritaire pour l'Université de Bordeaux, s'élève à 3,2 M€ TTC cofinancé selon la répartition suivante :

Part Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	1,0 M€
Part Bordeaux Métropole	1,0 M€
Part FEDER	1,2 M€

Si l'Université de Bordeaux n'obtenait pas le cofinancement de la part du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ou du FEDER ou s'il devait être moindre, à charge pour l'Université de Bordeaux, soit de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel, soit de prendre à sa charge la différence.

Budget de l'opération CPER					
IMA - Mérignac					
Dépenses		Recettes			
<u>Etudes préalables - frais divers</u>		Bordeaux Métropole	1 000 000,00		
Programmation	5 000,00				
Diagnostics structures, sols,..., géometre	25 000,00				
Frais de publicité	4 000,00				
SOUS-TOTAL PREALABLES		34 000,00			
<u>Prestataires intellectuels</u>		Région Nouvelle Aquitaine	1 000 000,00		
Bureau de Contrôle	20 000,00				
Coordonnateur Sécurité Protection Santé	10 000,00				
OPC	30 000,00				
Maîtrise d'Œuvre (MOE)	210 000,00				
SOUS-TOTAL PRESTATAIRES INTELLECTUELS		270 000,00			
<u>Travaux Maîtrise D'Œuvre</u>		Région Nouvelle Aquitaine	1 000 000,00		
Infrastructure	123 000,00				
Superstructure	980 000,00				
Equipements et ascenseurs	800 000,00				
VRD	122 000,00				
Mise en accessibilité	112 000,00				
SOUS-TOTAL TRAVAUX MOE	2 137 000,00				
<u>ALEAS - TOLERANCE</u>		FEDER	1 200 000,00		
Tolérance sur études (3 %)	64 110,00				
Aléas chantier (5 %)	106 850,00				
SOUS-TOTAL ALEAS - TOLERANCE				170 960,00	
<u>Travaux hors maîtrise d'œuvre</u>				FEDER	1 200 000,00
Travaux divers : organigramme clés, extincteurs, panneau de sécurité, etc,...)	20 000,00				
SOUS-TOTAL TRX HORS PRIX MAITRISE D'ŒUVRE	20 000,00				
<u>ACTUALISATION REVISION</u>		FEDER	1 200 000,00		
SOUS-TOTAL ACTUALISATION	42 740,00				
MONTANT TOTAL HT OPERATION		2 674 700,00			
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC		3 209 640,00			
arrondi à		3 200 000,00			
Total		3 200 000,00			

Calendrier

Ce projet est actuellement en phase concours avec une notification en janvier 2019.

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'articule aujourd'hui autour des principales étapes suivantes :

Début des études : janvier 2019
Fin des études : septembre 2019
Notification des marchés de travaux : décembre 2019
Début des travaux : mars 2020
Livraison (durée des travaux 18 mois) : mi-2021

Pour Bordeaux Métropole, permettre aux établissements de proposer des conditions de travail de qualité à ses étudiants et accompagner la croissance des formations de qualité, en prise directe avec les attentes du tissu économique territorial, répond à un objectif de développement universitaire et économique, dans lequel s'inscrit pleinement ce projet de réhabilitation et d'extension de l'IMA. Avec ce soutien, la Métropole se positionne ainsi comme partenaire d'une dynamique de développement universitaire, contribuant à son ancrage territorial et à son excellence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-I-1°-e),

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération du 30 octobre 2015 « Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 : signature du volet métropolitain »,

VU la signature du volet métropolitain du Contrat de plan Etat-Région le 29 avril 2016,

VU la délibération du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation

VU les statuts de l'université de Bordeaux,

VU la demande de subvention en date du 12 novembre 2018 et adressée par le Président de l'Université de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'engagement de Bordeaux Métropole au sein du contrat de plan Etat-Région en date du 23 juillet 2015, notamment le volet territorial 2.2 « des espaces d'enseignement renouvelés » et son action 2.2.1.3. « IMA – Institut de maintenance aéronautique » et la place de l'enseignement supérieur, de la recherche dans l'attractivité et le rayonnement de la Métropole bordelaise

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 1 000 000 € en faveur de l'université de Bordeaux pour la réalisation du projet d'extension de l'IMA,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de financement ci-annexée précisant les conditions de la subvention accordée et tout acte afférent,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 204, article 204 113, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 JANVIER 2019 PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2019	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Dominique IRIART
--	---